

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT
DU DOUBS

ARRONDISSEMENT
DE BESANCON

Nombre de membres en exercice : 8

Nombre de membres présents : 8

Date de la convocation : 14/11/2017

Date d'affichage : 22/11/2017

EXTRAIT
du registre des délibérations du Conseil municipal

Commune de PLACEY

Séance du 21 NOVEMBRE 2017

L'an deux mille dix sept, le vingt octobre à 20 heures 30, le Conseil municipal régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. REIGNEY Frédéric
Etaient présents : Tous les membres

Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil Municipal **M. GENDREAU Dominique** ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

OBJET : REMBOURSEMENT DE FRAIS KILOMETRIQUES A UN CONSEILLER

Le Maire expose au Conseil Municipal que M. Gérard PERNIN a utilisé son véhicule pour se rendre à une réunion au RUSSEY (Doubs) le 13 octobre 2017. Il propose au Conseil de lui rembourser sur la base en vigueur les frais afférents à ce déplacement soit 102.24 € (0.568 x 180 km).

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal autorise le Maire à rembourser à M. Gérard PERNIN les frais de déplacement soit 102.24 €

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire
Frédéric REIGNEY



REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT
DU DOUBS

ARRONDISSEMENT
DE BESANCON

Nombre de membres en exercice : 8

Nombre de membres présents : 8

Date de la convocation : 14/11/2017

Date d'affichage : 22/11/2017

E X T R A I T
du registre des délibérations du Conseil municipal

Commune de PLACEY

Séance du 21 NOVEMBRE 2017

L'an deux mille dix sept, le vingt octobre à 20 heures 30, le Conseil municipal régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. REIGNEY Frédéric
Etaient présents : Tous les membres

Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil Municipal **M. GENDREAU Dominique** ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

OBJET : DEPART EN RETRAITE DE M. ARNOULD GILLES, TRESORIER

Le Maire expose au Conseil Municipal que lors du départ en retraite de M. ARNOULD Gilles, la commune de COURCHAPON lui a remis un cadeau au nom de plusieurs communes, dont PLACEY.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, autorise le Maire à émettre un mandat de 100 € à réception du titre émis par la commune de COURCHAPON. Cette somme sera imputée au c/6574 « divers ».

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire
Frédéric REIGNEY



REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT
DU DOUBS

ARRONDISSEMENT
DE BESANCON

Nombre de membres en exercice : 8

Nombre de membres présents : 8

Date de la convocation : 14/11/2017

Date d'affichage : 22/11/2017

E X T R A I T
du registre des délibérations du Conseil municipal
Commune de PLACEY

Séance du 21 NOVEMBRE 2017

L'an deux mille dix sept, le vingt octobre à 20 heures 30, le Conseil municipal régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. REIGNEY Frédéric
Etaient présents : Tous les membres

Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil Municipal **M. GENDREAU Dominique** ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

OBJET : SIEVO : AVENANT A LA CONVENTION DE PRESTATION DE SERVICE POUR LE CONTROLE DES POTEAUX INCENDIE

Le Maire porte à la connaissance du Conseil Municipal que le SIEVO propose un avenant à la convention initialement signée le 14 novembre 2014, concernant le contrôle des poteaux incendie. Cet avenant modifie l'article 4 : le contrôle des poteaux incendie de la commune sera effectué une fois tous les 2 ans au tarif de 30 €HT par poteau.

L'exposé du maire entendu et après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, autorise le Maire à signer l'avenant proposé par le SIEVO.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire
Frédéric REIGNEY



REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT
DU DOUBS

ARRONDISSEMENT
DE BESANCON

Nombre de membres en exercice : 8

Nombre de membres présents : 8

Date de la convocation : 14/11/2017

Date d'affichage : 22/11/2017

E X T R A I T
du registre des délibérations du Conseil municipal
Commune de PLACEY

Séance du 21 NOVEMBRE 2017

L'an deux mille dix sept, le vingt octobre à 20 heures 30, le Conseil municipal régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. REIGNEY Frédéric
Etaient présents : Tous les membres

Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil Municipal **M. GENDREAU Dominique** ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

OBJET : SIEVO : ADHESION COMMUNES DE VALAY ET VENERE

Le Maire porte à la connaissance du Conseil Municipal que la Communauté de Communes du Val de Gray (CCVG) a sollicité son adhésion au sein du Syndicat Intercommunal des Eaux du Val de l'Ognon pour les communes de VALAY et VENERE.

Il précise que lors de l'Assemblée Générale du 27 octobre 2017, après débat, le comité syndical a donné un avis favorable à l'unanimité.

L'exposé du maire entendu et après en avoir délibéré, le conseil municipal émet un avis favorable à l'adhésion de la CCGV pour les communes de VALAY et VENERE au Syndicat Intercommunal des Eaux du Val de l'Ognon et approuve les nouveaux statuts.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire
Frédéric REIGNEY



REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT
DU DOUBS

ARRONDISSEMENT
DE BESANCON

Nombre de membres en exercice : 8

Nombre de membres présents : 8

Date de la convocation : 14/11/2017

Date d'affichage : 22/11/2017

E X T R A I T
du registre des délibérations du Conseil municipal

Commune de PLACEY

Séance du 21 NOVEMBRE 2017

L'an deux mille dix sept, le vingt octobre à 20 heures 30, le Conseil municipal régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. REIGNEY Frédéric
Etaient présents : Tous les membres

Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil Municipal **M. GENDREAU Dominique** ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

OBJET : COMMISSION D'APPEL D'OFFRES – ELECTION DES DELEGUES SUITE A LA DEMISSION D'UN CONSEILLER

Suite à la démission de M. Cyril MULIN, il y a lieu de procéder à l'élection des délégués pour composer la commission d'appel d'offres.

Sont élus à l'unanimité par le Conseil Municipal :

- | | |
|---------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| - Président | M. Frédéric REIGNEY |
| - Titulaires | <ul style="list-style-type: none">• M. Dominique GENDREAU• M. Roland DROUHARD• M. Christian SAIPREY |
| - Suppléants | <ul style="list-style-type: none">• M. Cédric COQUARD• M. Sylvain PERRUCHE• M. Gérard PERNIN |

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire
Frédéric REIGNEY

